



S.I.V.O.M TARN – LUMENSONESQUE
6, Route de la Gare 12520 AGUESSAC

TEL : 05 65 59 82 07 FAX : 05 65 58 73 03

EAU – ASSAINISSEMENT

e.mail : Secretariat@sivom-tarn-lumensonesque.fr

Aguessac, le 17 juillet 2020

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

Du Mercredi 15 juillet 2020

Membres présents : CAREL René, MICHALET Jacques (Aguessac) BOISSET Etienne, FRAYSSINHES Philippe (La Cresse) VAISSETTE Alain, POURQUIE Bernard (Rivière-sur-Tarn), INGUIMBERTY Pierre, LOUIS Laurent (Compeyre), ARGUEL Jean-Claude, CHAUCHARD Joel (Verrières) GREFFIER Alexandre, FAUCHER Gilbert (Paulhe)

- Election du Président

Monsieur FAUCHER Gilbert est candidat

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : nombre de voix obtenues : 12

Monsieur FAUCHER Gilbert est proclamé président et immédiatement installé

- Détermination du nombre de Vice-Présidents

Il est proposé de fixer le nombre de Vice-Présidents à deux.

Voté à l'unanimité

- Election des Vice-Présidents

1^{er} vice-président : Monsieur CAREL René est candidat

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : nombre de voix obtenues : 12

Monsieur CAREL René est proclamé 1^{er} vice-président

2^{ème} vice-président : Monsieur POURQUIE Bernard est candidat

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : nombre de voix obtenues : 12

Monsieur POURQUIE Bernard est proclamé 2^{ème} vice-président

- Délégation d'attributions

Monsieur le Président est chargé, par délégation du Conseil Syndical, et pour la durée de son mandat :

- 1- De passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- 2- D'ester en justice au nom du Syndicat
- 3- De fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

Monsieur le Président pourra charger un ou plusieurs vice-présidents de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

Voté à l'unanimité

- **Indemnités de fonction**

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide de fixer :

- le montant de l'indemnité pour l'exercice des fonctions de Président au taux maximal de 16.93% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- le montant de l'indemnité pour l'exercice des fonctions de vice-président au taux maximal de 6.77 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Voté à l'unanimité

- **Désignation des membres de la commission d'appels d'offres**

Président : Gilbert FAUCHER

Titulaires : René CAREL, Bernard POURQUIE, LOUIS Laurent

Suppléants : Jacques MICHALET, Pierre INGUIMBERTY

Voté à l'unanimité

- **Désignation des délégués au SMICA et au CNAS**

SMICA: Gilbert FAUCHER

CNAS : René CAREL

Voté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Président du SIVOM,
Gilbert FAUCHER



A handwritten signature in black ink, appearing to be "G. Faucher", written over a horizontal line.